

Réunion du 8 décembre 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Procuration(s) : Madame Alfonsa ALFANO ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE, Madame Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à Madame Michèle ESCHLIMANN
- Excusé(s) : Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Denis SCHULTZ
- Absent(s) :
- Rapporteur : Madame Nathalie ERNST

N° CD/2016/155 - 650 - Soutien à la pratique sportive
650 - Soutien à la pratique sportive - Propositions financières - Budget Primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 650 - Soutien à la pratique sportive;
- décide de maintenir, à partir de 2017, l'aide aux résultats et déplacements des associations qui inscrivent des collectifs (à compter de la saison sportive 2017/2018) ou des individuels (à compter de la saison sportive 2016/2017) en championnat de France aux seules associations affiliées aux comités handisport et de sport adapté selon les modalités décidées par la délibération n° CG/2010/69 du 25 octobre 2010;
- décide de modifier, à partir de 2017, les critères d'attribution de l'aide à l'équitation en réservant celle-ci uniquement aux jeunes en situation de handicap et accueillis dans les IME et IMP;
- décide de conclure des conventions d'objectifs pluriannuelles avec les comités départementaux lors de leur prochain renouvellement, pour une durée de 3 ans.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20161208-lmc1105752-BF-1-1
Acte certifié exécutoire au : 15/12/16